

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000691 – AMR 23/085/00AU 329/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PROBABLE

**COLOMBIE**

**Luis Angel Ramos Mesa, enseignant et syndicaliste d'autres enseignants dans le département d'Antioquia**

**Personnes tuées : Wilmar Nicolás et Conrado Antonio Zuluaga Montoya**

Londres, le 27 octobre 2000

D'après les informations recueillies, des paramilitaires soutenus par l'armée ont enlevé un membre responsable d'un syndicat d'enseignants à l'occasion d'un raid mené sur une communauté paysanne dans le département d'Antioquia. Des paramilitaires ratisseraient actuellement la région à la recherche de cinq enseignants qu'ils accusent de collaborer avec la guérilla. Amnesty International craint que d'autres enseignants du coin ne soient en danger.

Luis Angel Ramos Mesa aurait été enlevé le 24 octobre, au cours d'un raid mené par des paramilitaires sur la communauté de Minitas, dans la municipalité de Granada où il exerce en qualité d'enseignant. Selon certaines sources, les paramilitaires auraient tué deux paysans au cours de l'opération. Les victimes seraient les frères Wilmar Nicolás et Conrado Antonio Zuluaga Montoya.

Luis Ramos est l'un des responsables du syndicat d'enseignants du département, l'*Asociación de Institutores de Antioquia* (ADIDA). Quelque temps avant son enlèvement, il avait fait savoir aux autorités qu'il avait été l'objet de brimades et de mesures d'intimidation de la part de policiers et de soldats.

Il est fréquemment arrivé que des instituteurs et des syndicalistes soient accusés, par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires, de sympathie, voire de collaboration avec la guérilla et que de graves atteintes aux droits humains soient enregistrées à la suite de ces allégations. Au cours des deux dernières années, des dizaines de membres de l'ADIDA ont été victimes de crimes politiques perpétrés par les deux parties en conflit et plus de 150 d'entre eux ont été contraints de fuir leur domicile.

Depuis début août 2000, une forte présence du groupe paramilitaire *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) aurait été remarquée dans Granada, autour de cette municipalité et dans celle, voisine, d'El Santuario où les membres dudit groupe auraient tué près de 50 personnes (voir l'AU 262/00, index AI : AMR 23/66/00 du 4 septembre 2000).

Selon certaines sources, ce groupe serait parvenu à établir un poste de contrôle dans Alto del Palmar, à El Santuario, faisant fi de la présence d'une base militaire à proximité. Les paramilitaires auraient établi une liste de personnes à éliminer.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Colombie, les services de sécurité et leurs alliés paramilitaires commettent de graves violations des droits humains dans une impunité quasi totale. Au cours des cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des formations paramilitaires. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création des organisations paramilitaires, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

Des mouvements d'opposition armée commettent également de graves violations du droit international humanitaire, notamment en exécutant des personnes qu'ils accusent de collaboration avec les forces de sécurité ou avec des formations paramilitaires.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / fax / lettre express / lettre par avion** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Luis Angel Ramos Mesa, qui a apparemment été enlevé le 24 octobre par un groupe paramilitaire à Minitas, municipalité de Granada, département d'Antioquia ;
- demandez instamment que soit menée une enquête approfondie et impartiale afin de déterminer où il se trouve, et de manière à tout mettre en œuvre pour sa libération dans les plus brefs délais ;
- réclamez des investigations exhaustives et impartiales sur l'exécution extrajudiciaire présumée des deux paysans susmentionnés, exprimez votre souhait de voir rendues publiques les conclusions de ces investigations et de voir les responsables déferés à la justice ;

- exhortez les autorités à prendre des mesures pour assurer la protection des civils, des enseignants notamment, à Granada et à El Santuario, où des formations paramilitaires seraient actuellement à la recherche de cinq instituteurs et d'un certain nombre d'autres personnes dont les noms figurent sur une liste noire ;
- engagez les responsables colombiens à ouvrir une enquête exhaustive et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans la région, à rendre publics les résultats de ces investigations et à déférer à la justice ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie ;
- demandez instamment aux autorités de prendre des mesures immédiates en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

**APPELS À :**

Président de la République :  
Señor Presidente Andrés Pastrana  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes** : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

**Télex**: 44281 PALP CO

**Fax** : + 57 1 286 7434 / 286 6842 / 284 2186 / 337 1351 / 282 0977

**Formule d'appel** : *Excelentísimo Sr. Presidente,* /  
Monsieur le Président de la République,

*Fiscal General de la Nación* (enquête sur les droits humains) :

Dr. Alfonso Gómez Méndez

Fiscal General de la Nación

Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B 5201, Apartado Aéreo 29855

Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes** : Fiscal General, Fiscalía General, Bogotá, Colombie

**Fax** : + 57 1 570 2022 (si une voix vous répond, demandez

« *Fax, por favor* » et attendez la tonalité du fax)

**Formule d'appel** : *Estimado Fiscal General,* / Monsieur,

**COPIES À :**

**Organisation de défense des droits humains :**

Corporación Jurídica Libertad

AA 49027

Medellín

Colombie

**Ministre de l'Intérieur :**

Dr. Humberto de la Calle

Ministro del Interior

Ministerio del Interior

Carrera 8, No. 8-09, Piso 2

Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes** : Ministerio del Interior Bogotá, Colombie

**Télex** : 45406 MINGO CO

**Fax** : + 57 1 286 8025 / 281 5884 / 342 3201

**Formule d'appel** : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

**Ministre de l'Éducation nationale :**

Francisco José Lloreda Mera

Ministro de Educación Nacional

Ministerio de Educación

Avenida Eldorado – CAN, Of. 501

Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégramme** : Ministro Educación, Colombie

**Fax** : + 57 1 222 4578

**Formule d'appel** : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*